

# COMMUNIQUÉ

Site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca>  
Courriel : [services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca)  
INFO PROF : Québec (418) 528-7763  
Montréal, ailleurs au Québec 1 800 463-7763

Régie de  
l'assurance maladie  
Québec 

## POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

**Assistance aux professionnels**  
Québec (418) 643-8210  
Montréal (514) 873-3480  
Ailleurs au Québec, en Ontario  
et au Nouveau-Brunswick 1 800 463-4776  
**Télécopieur**  
Québec (418) 646-9251  
Montréal (514) 873-5951

Québec, été 2003

*À l'attention des audioprothésistes, des distributeurs d'aides de suppléance à l'audition, des établissements de réadaptation en déficience physique et de réadaptation en déficience visuelle, des laboratoires d'orthèses et de prothèses et des ocularistes autorisés dans le cadre des programmes d'aides techniques*

## Paiement par dépôt direct

Nous désirons vous rappeler que la Régie vous offre la possibilité de recevoir, par dépôt direct, le paiement des biens et services fournis dans le cadre des programmes d'aides techniques. Ce mode de paiement, de plus en plus populaire, présente de nombreux avantages pour vous.

### 1. Pourquoi choisir d'adhérer au mode de paiement par dépôt direct ?

Ce mode de paiement permet de continuer à gérer vos demandes de paiement car vous recevez des états de compte contenant toutes les données nécessaires.

Ce mode de paiement permet également :

- d'être payé avec régularité durant les périodes de congé et de vacances;
- de sauvegarder la confidentialité des informations;
- d'éviter de se déplacer pour déposer les chèques;
- d'éliminer les inconvénients occasionnés par la poste;
- d'annuler les risques de vol ou perte des chèques;
- de ne pas subir de tracas administratifs à l'occasion de changements d'adresse si le numéro du compte demeure le même.

Y avez-vous songé?

## 2. Comment adhérer au dépôt direct?

Il faut d'abord prendre connaissance des « Règles régissant le paiement préautorisé au crédit (dépôt direct) » au verso du formulaire ci-joint [Autorisation de paiement au crédit \(dépôt direct\), n° 3812](#).

Remplir ensuite le formulaire et le faire parvenir à l'adresse suivante :

Régie de l'assurance maladie du Québec  
Service de l'admissibilité et de la révision  
C.P. 15000 Québec (Québec) G1K 9H9

ou

le déposer à l'un des bureaux de la Régie :

Québec : 1125, chemin St-Louis, Sillery, Qc

Montréal : 425, boul. De Maisonneuve Ouest, 7<sup>e</sup> étage, Montréal, Qc

### IMPORTANT

Afin de connaître les modalités particulières d'adhésion au dépôt direct, veuillez communiquer avec le Service de l'assistance aux professionnels :

Québec : (418) 643-8210

Montréal : (514) 873-3480

Ailleurs au Québec, en Ontario et  
au Nouveau-Brunswick : 1 800 463-4776

## 3. Délais de paiement

Soyez assurés de notre collaboration afin que votre demande de paiement par dépôt direct soit traitée dans les plus brefs délais.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

p. j. [Formulaire n° 3812 « Autorisation de paiement au crédit \(dépôt direct\) »](#)